

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY

SEANCE DU 10 juillet 2020

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20h30 heures à la salle de la mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, maire, le 3 juillet 2020 en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : CHANAUD Anthony, Joëlle BAUMANN, BENNAVAIL Georges, THIRION Kévin, RANTRUA Audrey, DEGUELLE Philippe, DIEM Gérard, EDWINS Emanwela, ELOY Alain, HEIGL Emil, FAVRY Simone, LABERTY Gilles, SCHREYS Colette, COMTE Genevieve.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mr MANIAK Stanislas a donné pouvoir à Mr LABERTY Gilles

Mr MALET Didier a donné pouvoir à Mme FAVRY Simone

Mr ESPERCE Alain a donné pouvoir à Mr THIRION Kévin

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme FREMONT Marie

Mme DUCEAU Hélène

Ordre du jour

- 1- Compte de gestion M49 2019
 - 2- Compte administratif M49 2019
 - 3- Budget Primitif M 49 2020
 - 4- Compte de gestion M4 2019
 - 5- Compte administratif M 4 2019
 - 6- Budget Primitif M4 2020
 - 7- Désignation des délégués du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs
 - 8- Indemnité 1er adjoint
 - 9- Convention pour la mise en place de la 4 G
 - 10- Prix des tarifs de la restauration scolaire
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Joelle BAUMANN

Ouverture du Conseil Municipal à 20h31. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, sous la présidence de Mr Anthony CHANAUD, Maire.

M le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 24 juin 2020 qui est adopté à l'unanimité

M Le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Motion pour la pose d'un mât destiné à l'installation de la 4 G à Fa
- Adhésion au portail des marchés publics
- Délégation de signature pour la vente de la salle de chasse de Rouvenac
- Convention de signature avec l'association « L'envol paysan »
- Modification du tableau des effectifs
- Convention de mise à disposition du Moulin de Galié
- Transfert de la bibliothèque à Rouvenac.

Il convient enfin de placer la question 7 relative à l'élection sénatoriale en point 1 de l'ordre du jour pour nous permettre de respecter les horaires imposés par la sous-préfecture pour le dépôt du PV .

La demande de modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

1-Désignation des délégués du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs

M Le Maire explique que notre commune, grâce à la fusion, délègue désormais 5 titulaires et 3 suppléants aux élections sénatoriales alors qu'avant Fa en déléguait 1 et Rouvenac 1. M Le Maire demande qui sont les candidats. Chaque candidat a obtenu 17 voix sur 17 ; les délégués titulaires élus sont : A. CHANAUD, S. MANIAK, C. SCHREYS, G. LABERTY, G. BENNAVAIL

Les suppléants élus sont : G DIEM, Ph DEGUELLE, S FAVRY .

Le scrutin est clos à 21h02 après rédaction du PV par M Le Maire et transmis à la sous-préfecture de Limoux.

2-Compte de gestion M49

M le Maire fait lecture du compte de gestion M 49 (budget de l'eau et de l'assainissement) dressé par le Percepteur qui correspond au centime près à notre Compte administratif. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

3- CA M49

M le Maire présente le compte administratif du budget de l'eau, dit budget M49. L'excédent de fonctionnement est de 48 875,34 € et l'excédent d'investissement de 48 480,37 €. M le Maire explique que grâce aux efforts de bonne gestion notre budget est sain et que le désendettement se poursuit. Le CA M49 est approuvé à l'unanimité.

4- BP M49

M le Maire présente le budget primitif de l'eau. Il explique les projets d'investissements prévus notamment la pose de vannes de secteurs pour mieux gérer les fuites, la pose de la télégestion à Rouvenac. L'ensemble de ses projets se feront sur fonds propres sans avoir recours à l'emprunt. Comme nous y étions engagés, il s'agit de rapprocher les prix de location de compteur entre Fa et Rouvenac. Pour rappel la location de compteur à Fa est de 100 € par an et de 34 € à Rouvenac. La location à Fa est élevée pour faire face au remboursement des emprunts. Il est proposé cette année de baisser le prix de la location du compteur de Fa de 5 €, soit une location à 95 €, réduction permise grâce à la fin du remboursement d'un emprunt, ce qui nous permet de rester à budget constant.

Le budget M49 s'équilibre à 172 020 en fonctionnement et à 129 500 en investissement. Le conseil approuve à l'unanimité le budget M49.

5- Compte de Gestion M4

M le Maire fait lecture du compte de gestion M 4 (budget du photovoltaïque, posé sur la toiture des ateliers communaux à Fa) dressé par le Percepteur qui correspond au centime près à notre Compte administratif. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

6 CA M4.

M le Maire présente le compte administratif du budget M4 qui présente un excédent de 3 944.01 € en section de fonctionnement et un excédent de 1 338.80 € en section d'investissement. M le Maire explique qu'il s'agit d'un budget fragile, assaini et remis à l'équilibre en 2014 par la renégociation des emprunts mais qu'il faut verser annuellement une subvention d'équilibre du budget général (M14) vers le M4 pour qu'il ne soit pas déficitaire. Le conseil approuve le CA à l'unanimité.

7 BP M4

M le Maire présente le Budget primitif du budget M4. Il s'équilibre à 8 630 € en fonctionnement et à 10 462.98 € en investissement. Le conseil approuve à l'unanimité le BP M4.

8- Indemnité 1er Adjoint

Nous avons convenu lors du Conseil Municipal du 23 Mai d'attribuer une indemnité d'un montant mensuel net de 600€ à S MANIAK, 1er adjoint . Il s'avère que le montant de l'indemnité qui lui a été versée en juin est de 600€ brut.

Il convient par conséquent de corriger cette erreur et de verser à Mr MANIAK une indemnité de 693,86 brut ce qui ramène le montant mensuel de cette indemnité à 600€ net et qui correspond à 17.84% de l'indice brut 1027 de la fonction publique. Adopté à l'unanimité.

9- Convention pour la mise en place de la 4 G à Fa.

Il s'agit de proposer la signature d'une convention avec SFR (opérateur leader mais qui émettra pour tous les opérateurs) pour la pose d'un mât destiné à l'installation de la 4G sur Fa ; ce mât serait installé sur la parcelle A 471 appartenant à la commune, sur une surface de 20m². Cette installation est indispensable et urgente et elle est subventionnée à 100% car nous sommes parvenus à classer le village en zone prioritaire dans le cadre du dispositif national New Deal. La parcelle jouxte la parcelle sur laquelle se trouve déjà le mat télé.

Alors que les démarches ont été effectuées, que le terrain a été trouvé et qu'un drone a permis de valider la pertinence du lieu, les Bâtiments de France s'y opposent en raison de la présence de la Tour à proximité. Une motion de soutien à ce projet, étayée par des arguments solides sera proposée à la question 11, ajoutée à l'ODJ.

Pour l'heure, Il convient de délibérer et de proposer de louer cette parcelle communale pour son exploitation à SFR (valable pour tous les opérateurs) pour 500€/an en faveur de la commune. Adopté à l'unanimité

10- Prix des tarifs de la restauration scolaire.

Les tarifs proposés par la société API qui nous fournit les repas pour nos enfants ont très légèrement augmentés et passent de 3,70€ à 3,72 € (pour les parents domiciliés en dehors de la commune ce tarif était de 3,90€). La commune prend en charge une partie du cout du repas ce qui ramène le tarif pour les parents à 3,25€ par repas. M Le Maire propose que cette augmentation minime de 0.02 cts par repas soit supportée par la commune et demande d'en délibérer. Adopté à l'unanimité.

11- Motion pour la pose d'un mât destiné à l'installation de la 4 G à Fa

L'installation de la 4 G à Fa est indispensable et urgente ; alors que les démarches, comme nous l'avons vu à la question 9, sont sur le point d'aboutir, Les Bâtiments de France s'opposent à ce projet en raison de la proximité avec la Tour. Nous ne comprenons pas cette position pour plusieurs raisons : il y a déjà un mât TV à côté, la Tour, à la demande de l'Etat est sur le point d'être déclassée, la 4 G est absolument essentielle pour les habitants et la vie économique de notre commune et son développement ; enfin, s'agissant du lieu d'installation, nous avons exploré toutes les autres possibilités sans qu'aucune ne puisse être retenue en terme d'efficience.

Compte-tenu de l'importance majeure de ce dossier pour notre commune, M le Maire propose de déposer une motion afin d'être entendus et soutenus et il suggère de demander à l'architecte des Bâtiments de France un RDV avec les adjoints et des conseillers municipaux pour exposer nos doléances et essayer d'obtenir gain de cause. M le Maire propose également d'alerter notre députée, nos sénateurs et la présidente du Conseil départemental pour plaider notre cause. Adopté à l'unanimité.

12- Adhésion au portail des marchés publics

Il convient de délibérer afin que la commune du Val du Faby puisse déposer sous forme dématérialisée ses marchés publics. La commune de Fa avait déjà fait cette démarche. Il convient désormais de l'étendre au Val du Faby. Cette adhésion est gratuite. Adopté à l'unanimité.

13- Délégation de signature pour la vente de la salle de chasse de Rouvenac

Le 28 juillet 2020 doit avoir lieu la signature devant le notaire, Maitre Duchan à Chalabre, de la vente de la salle de chasse du Rallye du Faby, à Rouvenac pour l'euro symbolique en faveur de la commune. M Le Maire étant absent ce jour là, il propose d'attribuer la délégation de signature à M MANIAK, 1er adjoint qui sera accompagné de Mme SCHREYSS, adjointe. Adopté à l'unanimité.

14- Convention de signature avec l'Association « L'Envol paysan ».

A compter du 1er août, Mr Pierre Pradeau et Mr Christophe Orain souhaitent louer cet ancien local de chasse à Rouvenac qui sera devenu propriété communale afin d'y entreposer leurs légumes (et transformation) mais il n'y aura pas d'activité de vente sur ce lieu. M Le Maire propose au Conseil de délibérer afin de pouvoir signer une convention de location avec leur association « Envol Paysan » et ainsi mettre en location ce local en fixant un loyer à 150€/mois. Adopté à l'unanimité.

15- Modification du tableau des effectifs

Lors du précédent Conseil Municipal, nous avons décidé d'embaucher Mme Christine PEREZ dans le cadre d'un CDD suite à la fin de son contrat aidé (CUI). Suite à ce changement, il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la commune, en raison du passage d'un CUI à un CDD. Adopté à l'unanimité.

16- Convention de mise à disposition du Moulin de Galié

Depuis le 7 juillet 2020, la commune est propriétaire du Moulin de Galié et de son terrain attenant suite au don généreux de la famille TISSEYRE de Rouvenac pour 1 euro symbolique ; M le Maire qui vient de signer avec eux l'acte notarié les a à nouveau chaleureusement remerciés.

Ce patrimoine doit être valorisé et rénové ; à cet effet, une association « le Moulin de Galié » a été créée dont la présidente est Mme Mercedes SCHMITT. Cette association a candidaté au Budget Participatif organisé par le département en vue d'obtenir des subventions pour sa rénovation complète (bâti, ailes au moulin, production d'électricité) et ce projet a été retenu parmi d'autres et sera soumis au vote des audois. A compter du 14 juillet, Il faut absolument soutenir cette action en allant sur le site du budget participatif de l'Aude, l'enjeu est important pour le moulin et pour la commune insiste M le Maire.

Il convient de signer une convention avec l'association « Le Moulin de Galié » pour une mise à disposition gratuite pendant 20 ans de ce bien public de la commune devenu inaliénable par délibération du Conseil. Ce projet, qui vise à restaurer ce patrimoine tout en fabriquant de l'électricité a une vocation éducative, culturelle et environnementale dont nous pouvons être fiers. Adopté à l'unanimité

17- Transfert de la Bibliothèque à Rouvenac

La bibliothèque de Fa qui se situe dans les locaux de la Mairie a une fréquentation très faible voire inexistante (2 ou 3 vites par an). La bibliothèque de Rouvenac , elle, fonctionne bien avec un nombre de lecteurs assez important.

En raison de la fusion de nos 2 villages et des aspects évoqués plus haut, M Le Maire propose de fixer le lieu de la bibliothèque du Val du Faby sur Rouvenac, bibliothèque très bien animée par Anne Dolé, Gérard Crambes et Joelle Baumann que M le Maire remercie et ainsi de renforcer ce lieu en transférant celle de Fa à Rouvenac. Il conviendra d'en informer Mme Lecrivain, responsable de la Bibliothèque départementale sur Limoux. Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Pose des panneaux « village étoilé » sur Fa, Sauzils et Ramounichoux.
- Réunion publique fixée le mercredi 9 septembre à Rouvenac afin d'aborder en concertation avec les habitants la question de l'extinction de l'éclairage entre 1h et 6h du matin, en présence du SYADEN.
- Optimiser la communication avec les habitants, relais avec les conseillers municipaux, boites à idées.
- Demande d'utilisation du foyer pour séances de yoga.
- Ouverture d'un nouveau commerce à Rouvenac , la table de l'Oustal.

La séance est levée à 00h15 .

Vu pour être affichée le 16 juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 Du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Anthony CHANAUD